



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réseau La Crau
Académie d'Aix-Marseille

FOQUALE

Formation **Q**UALification **E**mploi

Lundi 15 novembre 2021 - Lycée les Alpilles - Miramas

Ordre du jour

- Ouverture par Catherine Fourment
- Présentation faite par Sofia Sessa de la FOQUALE et des dispositifs mis en place pour pallier au décrochage scolaire.
- Présentation de la PSAD par Sophie Duclos Page (Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs). Focus sur l'obligation de formation 16-18 ans.
- Présentation des objectifs de la FOQUALE par les coordonnateurs : Sophie Daniel, Patricia Motteroz et Patrick Nieto
- Échanges et **validation du programme de travail**

Circulaire 2013-035 du 29-3-2013

Les FOQUALE rassemblent les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale et susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs

▶ OBJECTIFS GENERAUX :

- Développer des **mesures de remédiation** au sein de l'Éducation nationale et en renforcer la lisibilité
- Recenser toutes les **solutions existantes** et favoriser la **mutualisation d'expériences réussies** au sein des réseaux

▶ OBJECTIFS OPERATIONNELS :

- Définir les actions pour mobiliser les établissements autour du suivi des jeunes décrocheurs
- Communiquer avec les acteurs opérationnels (Chefs d'établissement,, équipes éducatives : CPE, RDS, enseignants, CIO, MLDS)
- Analyser et identifier les besoins de solutions
- Développer l'offre de solutions Education Nationale en s'appuyant sur le réseau d'acteurs
- Évaluer la performance annuelle des solutions

ACTIONS DE REMEDIATION

LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

- ▶ La MLDS propose :

Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification (DAQ)

- **Pôle scolaire** : élèves 16 ans (15 ans si 16 ans révolus avant le 31/12), sans solution : remise à niveau, travail sur l'orientation → retour en formation initiale.
- ✓ Accueil élèves EANA + 16 ans (élève allophone nouvellement arrivé) niveau français intermédiaire.
- **Pôle professionnel** : élèves 16 ans (15 ans si 16 ans révolus avant le 31/12) mise en stage entreprise accompagnement vers l'apprentissage.

▶ **DAQ QUALIFIANT** : Elève triplant → re-préparation au Bac Pro

▶ **DAQ DIPLOMANT** : Elève triplant → re-préparation au Bac GT

▶ **Le Micro-lycée :**

Élèves 16 ans et plus sortis du système scolaire depuis + 1an

Niveaux de formation proposés :

- 1ère année de CAP
- 1ère STM
- Terminale STMG

PSAD

Plateforme de Suivi et d'Appui aux
Décrocheurs

Qu'est-ce qu'une PSAD ?

- ▶ C'est une organisation territoriale inter – institutionnelle
- ▶ Elle regroupe les acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes
- ▶ Elle intègre le réseau FOQUALE – Formation Qualification Emploi
- ▶ Elle est adaptée au contexte locale

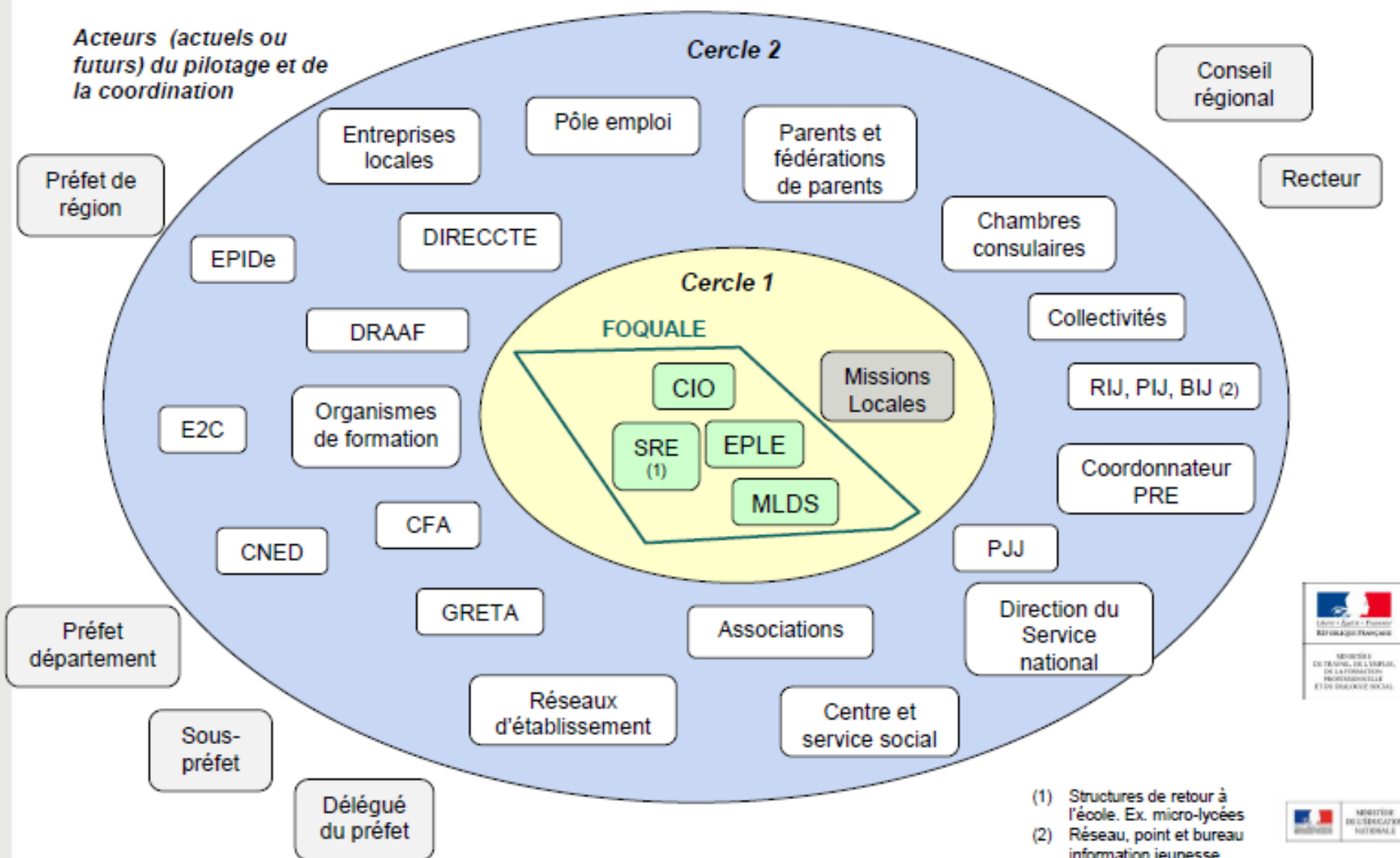
Historique des PSAD

- ▶ **2011 : mise en place nationale des PSAD** : (Responsabilité conjointe DASEN et Préfets)
- ▶ **2015 : nouvelle gouvernance des PSAD** en lien avec le DARFI: la région coordonne les PSAD avec les autorités académiques **les Directeurs des CIO et Directeurs des Missions Locales sont désignés** co animateurs des PSAD.
- ▶ **Septembre 2020:** mise en place des **PSAD rénovées** en lien avec la mise en œuvre de l'Obligation de formation des 16 – 18 ans.

Les acteurs de la PSAD : cercles 1 et 2

Concernant le cercle 2 : il s'agit des acteurs pouvant potentiellement être associés (liste indicative et non exhaustive)

Acteurs (actuels ou futurs) du pilotage et de la coordination



Objectifs

- ▶ Affiner le repérage des jeunes décrocheurs
- ▶ Identifier leurs besoins et leurs attentes
- ▶ Proposer rapidement des solutions de formation, d'insertion ou d'accompagnement les plus adaptées
- ▶ Assurer le suivi rigoureux et périodique des jeunes accompagnés et des actions mises en place
- ▶ Assurer le suivi des jeunes mineurs dans le cadre de l'obligation de formation
- ▶ Constituer un réseau partenarial en mobilisant les ressources et les dispositifs existants sur le territoire de la PSAD

L'obligation de formation des 16 - 18 ans

Un levier essentiel pour lutter contre le décrochage scolaire et faciliter l'accès des jeunes mineurs à l'emploi et à la formation

- ▶ **Objectif** : Ne laisser aucun jeune mineur sans solution de formation et d'accompagnement
 - ▶ Les décrocheurs sans qualification,
 - ▶ Les jeunes possédant un diplôme qui sont ni en emploi, ni en formation
- ▶ **L'obligation de formation est remplie quand le jeune est :**
 - ▶ scolarisé dans un établissement d'enseignement public ou privé
 - ▶ apprenti
 - ▶ stagiaire de la formation professionnelle
 - ▶ en emploi
 - ▶ engagé en service civique
 - ▶ accompagné dans le cadre d'un dispositif d'insertion sociale et professionnelle

Textes de référence

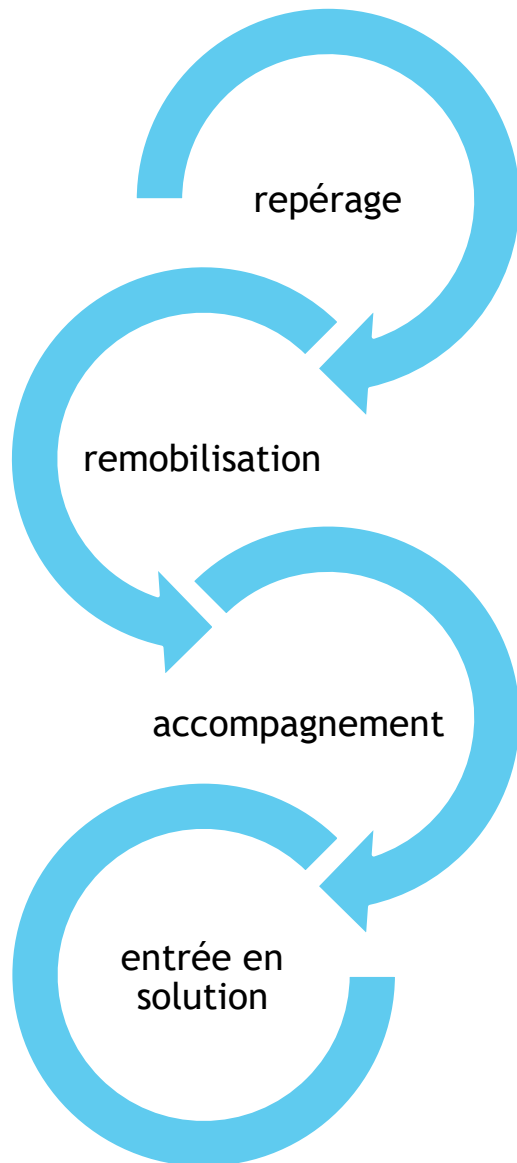
Loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance » crée un prolongement de l'instruction obligatoire jusqu'à la majorité des jeunes en instaurant une obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans.

Décret du 5 août 2020 définissant les conditions de mise en œuvre de l'obligation de formation

Instruction interministérielle du 22 octobre 2020 détaillant la mise en œuvre de l'obligation de formation et explicitant le fonctionnement et l'organisation.

Parcours de l'obligation de formation

Les missions locales sont chargées du contrôle de l'OF



- sur les listes SIEI
- par toute structure qui repère un jeune ne remplissant pas l'OF

Répartition du suivi des jeunes vers la mission locale ou le CIO après une 1^{ère} analyse partagée dans le cadre du Cercle 1 de la PSAD

Entretien de situation avec le Psy EN ou le conseiller de la mission locale

diagnostic permettant de **construire un parcours** pouvant combiner plusieurs solutions

- retour en formation initiale
- accès à un dispositif de la MLDS
- accompagnement par un dispositif des services publics de l'emploi
- engagement et volontariat de type service civique...

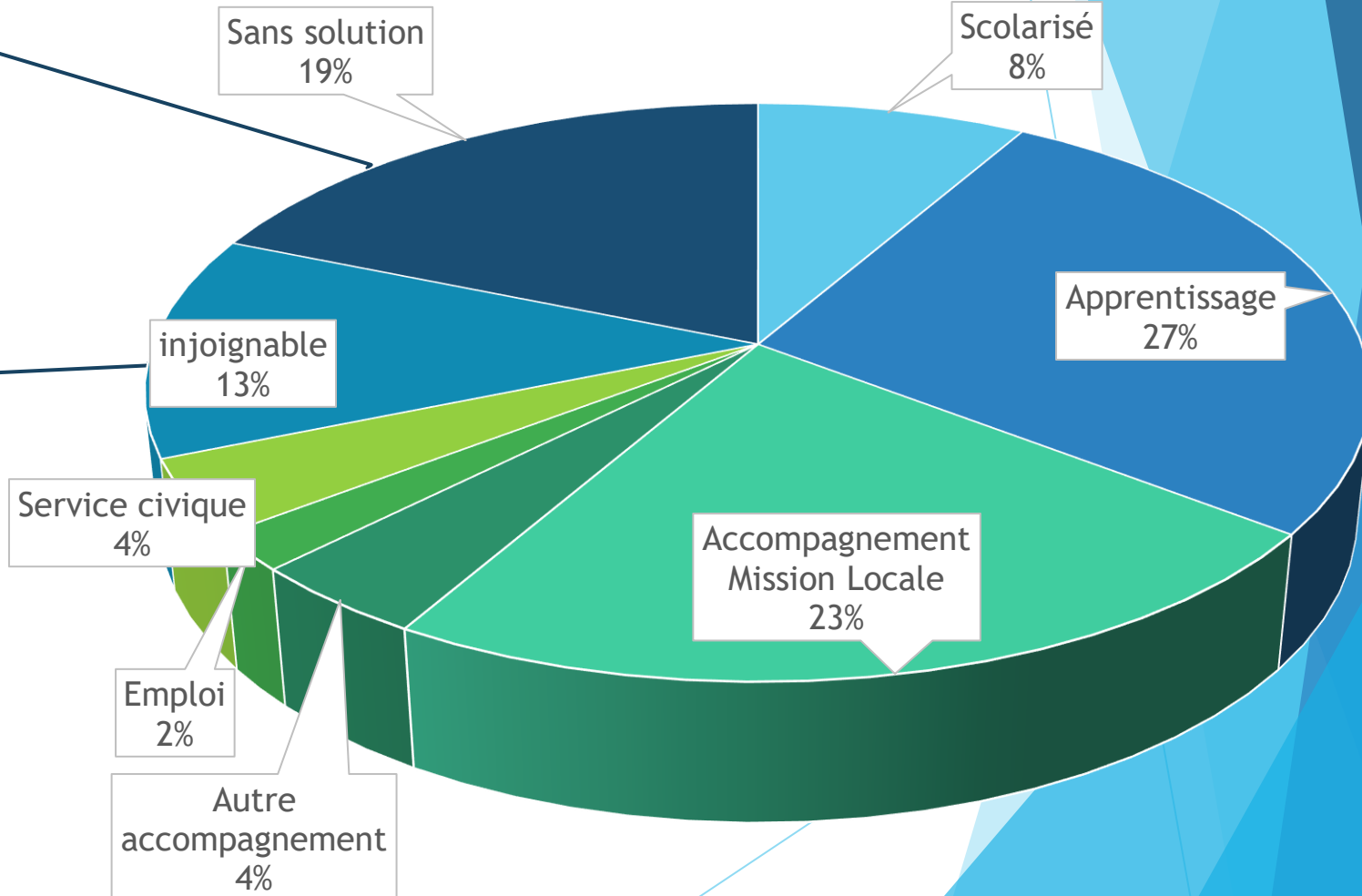
Bilan 2020-2021- PSAD Istres

répartition des 48 jeunes de 16 ans repérés dans SIEI - PSAD Istres

Jeunes sans solution : 6/8 ont accepté un accompagnement

Pour un jeune le suivi a été suspendu pour raison médicale

Pour les jeunes injoignables par téléphone et pour ceux ayant refusés un accompagnement un courrier rappelant l'obligation de formation a été adressé aux familles par la Mission locale



Objectifs de la FOQUALE

A court terme :

- Présence d'un inspecteur dans le groupe FOQUALE
- Mise en place d'un GPDS de réseau
 - ▶ Trouver une solution aux véritables décrocheurs des différents EPLE du réseau.
 - ▶ Proposition d'un coordonnateur RDS du réseau (IMP réseau) chargé de faire le lien avec les RDS EPLE et l'équipe FOQUALE. Échanges de pratiques entre RDS
- Mise en œuvre d'un conseil pédagogique de réseau autour de la persévérance scolaire

Objectifs de la FOQUALE

A moyen terme :

- Sensibilisation des PP et AED au décrochage scolaire. *Par niveau, par trimestre...* (1ère session dès cette année)
- Mise en place d'un binôme RDS établissement CPE/Enseignant (modèle de lettre de mission à adapter en fonction des objectifs du réseau).
- Travailler en inter-réseau.

A long terme :

- Lien avec la Cité Éducative : co-éducation